

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN AUTISME 2013 « QUAND L'ETAT SAIT LES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE SOIN ET DE FORMATION ! »

Le plan Autisme 2013 a été présenté très récemment par Madame CARLOTTI, Ministre Déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, accompagné de déclarations citées par le journal Le Monde du 2 mai 2013 :

- « En France depuis quarante ans, l'approche psychanalytique est partout et aujourd'hui elle concentre tous les moyens. Il est temps de laisser la place à d'autres méthodes pour une raison simple : ce sont celles qui marchent et qui sont recommandées par la Haute Autorité à la Santé. »
- « N'auront les moyens pour agir que les établissements qui travailleront dans le sens où nous leur demanderons de travailler. »

Nous comprenons les pressions d'associations familiales pour aller vers plus de travail éducatif, en réaction à certains excès de pratiques psychanalytiques. Pour autant le plan Autisme tout en annonçant un certain nombre de mesures qui sont attendues (dépistage précoce, accueil des enfants à l'école, création de places en institution), exprime clairement la nécessité de la mise en œuvre des recommandations de la Haute Autorité à la Santé (HAS) qui préconisent les approches neurocognitives, éducatives et comportementales et les méthodes de « l'analyse appliquée des comportements » et elles seules !

Exit les approches qui réfèrent à la psychopathologie, aux courants de la psychanalyse et non reconnues les professionnels et les équipes qui construisent le soin ou le travail social du point de vue de la psychothérapie institutionnelle. L'obtention des moyens sera conditionnée à l'application de ces recommandations. De même la formation des professionnels devra en tenir compte et le justifier pour être validée !

C'est une première, l'Etat sait et affirme ce que sont les bonnes pratiques professionnelles, y conditionne les moyens et oriente les formations des cursus initiaux et des contenus de la formation professionnelle continue. Et pourtant ces recommandations de la HAS conclues dans un climat de pression du lobbying de quelques associations actives mais minoritaires, que nous dénoncions déjà dans un précédent communiqué en avril 2012, sont des recommandations dont la pertinence a été questionnée très précisément par la revue Prescrire dans son numéro d'avril 2013. En effet, contrairement à ce qui est affirmé, aucune approche ne fait accord sur le plan scientifique dans le domaine de l'autisme et les travaux de la HAS n'ont pas non plus fait consensus.

Ces recommandations deviennent alors partisans sans plus. Les travaux les plus concluants s'accordent pour énoncer la complexité de l'autisme, des autismes devrait-on dire ; ce sont les approches pluri dimensionnelles qui apportent les meilleures évolutions, les approches qui combinent les réponses éducatives, comportementales et thérapeutiques. En cela les pratiques inspirées de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle sont à considérer au même titre que les autres et non à rejeter, ni à opposer systématiquement et à valoriser en terme de complémentarités.

.../...

.../...

Que penser de l'imposition d'une seule méthode à tous ? Que penser d'un seul enseignement et d'une seule formation dans le registre de la souffrance psychique et des handicaps, au mépris des acquis de tous les travaux cliniques et des enseignements universitaires ; en jetant l'anathème sur la psychanalyse sans aucun discernement et en faisant croire que trop de professionnels du soin et du travail social s'y réfèreraient ! C'est bien mal connaître les réalités des équipes et des structures. Aucune nuance, aucune différence avec les options et les préconisations de la Droite précédemment au pouvoir, au contraire une continuité et un volontarisme affiché. Alors il faut se rendre à l'évidence et reconnaître l'adhésion du ministère aux pressions des lobbys puissants des quelques associations et des laboratoires, et une lecture idéologique des résolutions des souffrances. En un mot la mise en place d'une thérapie d'Etat en vue du contrôle et de l'adaptation par ce biais de l'être humain à la logique gestionnaire au service de l'économie de marchés.

Ainsi, il est prévu dans la partie consacrée à la formation initiale de repenser les contenus des formations des professionnels du soin, médecins et psychologues, des travailleurs sociaux concernant les TED (Trouble Envahissant du Développement) de ce seul point de vue. De même pour les futurs enseignants, dans les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education). La formation continue n'est pas épargnée et il est prévu que les organismes agréés soient en demeure de proposer ces approches au risque de se voir supprimer leurs agréments et leurs financements. Chaque année, par nos actions de formation dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, ce sont près d'un millier de professionnels que nous rencontrons ; chaque année, dans nos trois centres de formation aux métiers du travail social ce sont près de huit cents étudiants qui se préparent à l'exercice difficile et passionnant des métiers de l'éducation spécialisée. Notre engagement et nos options dans le champ de la formation en psychiatrie et dans l'éducation spécialisée depuis plus de soixante ans n'ont jamais obéi à quelque imposition que ce soit ; nous sommes même fiers de contribuer par nos conceptions pédagogiques et nos valeurs au maintien des approches de la complexité quand il s'agit de prendre en considération la souffrance de l'autre.

En avril 2012, dans le communiqué qui énonçait la position des CEMEA sur l'autisme, nous écrivions : **« L'être humain ne peut se réduire à une collection de comportements qu'il faudrait rééduquer pour une meilleure adaptation. La question de la relation aux autres et au monde est assujettie à la question du désir, des émotions et des intelligences partagées et à l'inscription de chacun dans une histoire et une culture dont les aspects inconscients sont une composante et fondent l'humanité. Nos pratiques de formation depuis leur origine dans le champ de la psychiatrie et de l'éducation spécialisée ont toujours récusé les réponses univoques. »** Nous ne pouvons imaginer former les professionnels dans nos sessions de formation continue et les étudiants de nos trois centres de formation aux métiers de l'éducation spécialisée dans cette vision imposée et fausement scientifique.

LES CEMEA

Contact : Dominique Besnard, Directeur des Activités du Développement et de la Prospective.
dominique.besnard@cemea.asso.fr - Tel : 01 53 26 24 53 - 06 89 86 11 17